



Actes d'engagement des participants au café de Plaidoyer du 8 novembre 2024 tenu à l'hôtel horizon à Bukavu, en faveur des sinistrés des incendies à répétition de janvier à septembre 2024 à Bukavu

Observatoire de la Gouvernance Humanitaire (OH-RDC)

1° Intensifier la sensibilisation sur diverses sous-dimensions :

- 1.1. Engager la prévention des incendies et la lutte effective contre ses effets;
- 1.2. Sensibiliser sur le changement de mentalité à propos des constructions en semi-durables, sites inappropriés et non-respect des normes urbanistiques;
- 1.3. Sensibiliser sur les actions de sauvetage en cas d'incendies à répétition;
- 1.4. Sensibiliser sur les méfaits de l'exode rural et respect des normes urbanistiques;
- 1.5. Sensibiliser sur l'abandon du phénomène 'daoulage' en faveur de bonnes installations électriques.

2° Explorer et s'engager sur les voies et moyens de rendre effectif une contribution 'basket fund' à visée préventive et de lutte contre les incendies notamment:

- 2.1. Mettre en place une caisse issue des contributions des personnes de bonne volonté et des honorables;
- 2.2. Solliciter les appuis auprès du Gouvernement et ses partenaires pour compléter ces fonds à rendre disponible et à utiliser si nécessaire.

3° Activer le Collectif et/ou Synergie des chefs d'avenues et de quartiers pour décourager les spoliateurs:

- 3.1 En engageant des actions de plaidoyer collectives et puissantes auprès de la hiérarchie (conseils communaux, députés provinciaux, députés nationaux, sénateurs, agences des Nations Unies, agences internationales ou toute personne de bonne volonté).

4° S'engager à s'assurer que toutes les maisons ont des cash power, y compris celles situées sur les sites à risque:

- 4.1. Mettre en place des stratégies permettant même ceux qui n'ont rien de bénéficier de l'assistance en cash power.

5° Rendre opérationnelle la Brigade Anti-Incendie (BAI) en la dotant des équipements appropriés en:

- 5.1. En dotant la BAI des extincteurs, des moyens d'intervention rapide et autres équipements de qualité;
- 5.2. Former et motiver régulièrement les sapeurs-pompiers à la tâche;
- 5.3. Rendre opérationnelle et en collaboration les actions de la BAI aussi bien au niveau de quartier qu'au niveau de commune, de la mairie et dans la province.

6° Impliquer les victimes, sinistrés et personnes affectées dans la délivrance de l'aide (listes, distribution, rapportage) de manière transparente et redevable.

Fait à Bukavu, le 8 novembre 2024, les 37 participants au café de plaidoyer qui se sont engagés.